

CIRCULAIRE 089-19
Le 10 juin 2019

AUCUN RAJUSTEMENT DE CONTRAT
Canaccord Genuity Group Inc. (CF)
Dividende en espèces

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le conseil d'administration de Canaccord Genuity Group Inc. (« Canaccord » ou la « société ») a déclaré le 5 juin 2019, un dividende supplémentaire de 0.16 \$ CA par action ordinaire, payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres du 21 juin 2019.

Cette annonce est conforme à la politique en matière de dividendes, qui a été adoptée à l'égard de l'exercice clos 31 mars 2017, est fondée sur un dividende trimestriel de 0,01 \$ par action ordinaire, et sur un dividende supplémentaire payable à la fin de chaque exercice. Les dividendes supplémentaires, si la Société en déclare, peuvent varier d'un exercice à l'autre. Conformément à cette politique, un dividende supplémentaire a été déclaré à pour l'exercice 2019, comme il est mentionné précédemment.

Conformément à la règle A-902 de la CDCC:

« En règle générale, les dividendes ou distributions en espèces (quelle que soit leur taille) déclarés par l'émetteur d'un bien sous-jacent que la Société considère avoir été déclarés conformément à une politique ou à une pratique de paiement de dividendes ou distributions trimestrielles ou sur une autre base régulière, de même qu'une reprise de paiement de dividendes ou distributions, seront réputés être des « dividendes ou distributions ordinaires en espèces » au sens du paragraphe A-902 3). »

Le comité responsable du rajustement a déterminé que le dividende annoncé par Canaccord Genuity Group Inc. le 5 juin 2019 sera considéré comme un « dividende ordinaire ». Aucun rajustement ne sera réalisé.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam
Directrice, dérivés sur actions
Marchés financiers